

CDVM

مجلس القيم المتقونة

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/025/2006**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Massira Capital Management représentée par son Administrateur, Monsieur Abdesselam Abouddrar, a déclaré le 27 juin 2006, avoir reçu un apport de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), le 21 juin 2006, de 11.792.823 actions CIH, au cours unitaire de 216 dh, franchissant à la hausse les seuils de participation de 20%, 33,33%, 50% et 66,66% du capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, la société Massira Capital Management détient 14.621.654 actions CIH, soit 67% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Massira Capital Management envisage d'arrêter ses achats sur la valeur CIH, de siéger au conseil d'administration du CIH et d'en acquérir le contrôle.

Massira Capital Management, détenue à hauteur de 100% par la CDG, agit en accord avec cette dernière et le Groupe Caisses d'Epargne (France).

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières